

Informations de base	
2018/2695(RSP) RSP - Résolutions d'actualité Résolution sur les élections au Venezuela Subject 6.10.04 Situation politique des pays-tiers, conflits régionaux et locaux Zone géographique Venezuela	Procédure terminée

Evénements clés			
Date	Evénement	Référence	Résumé
02/05/2018	Débat en plénière		
03/05/2018	Décision du Parlement	T8-0199/2018	Résumé
03/05/2018	Résultat du vote au parlement		
03/05/2018	Fin de la procédure au Parlement		

Informations techniques	
Référence de la procédure	2018/2695(RSP)
Type de procédure	RSP - Résolutions d'actualité
Sous-type de procédure	Résolution sur déclaration
Base juridique	Règlement du Parlement EP 136-p2
État de la procédure	Procédure terminée

Portail de documentation				
Parlement Européen				
Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Proposition de résolution		B8-0225/2018	03/05/2018	
Proposition de résolution		B8-0226/2018	03/05/2018	
Proposition de résolution		B8-0227/2018	03/05/2018	
Texte adopté du Parlement, lecture unique		T8-0199/2018	03/05/2018	Résumé

Résolution sur les élections au Venezuela

2018/2695(RSP) - 03/05/2018 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

Le Parlement européen a adopté par 492 voix pour, 87 contre et 77 abstentions, une résolution sur les élections au Venezuela.

Le texte adopté en séance plénière avait été déposé par les groupes PPE, S&D, ALDE, et ECR.

Pour rappel, les élections présidentielles anticipées convoquées par l'Assemblée nationale constituante, non reconnue au niveau international, et approuvées par le Conseil électoral national (CNE) sont désormais prévues le 20 mai 2018. Le CNE a décidé de limiter la participation aux élections locales et régionales qui se tiendront en même temps aux partis qui présentent des candidats aux élections présidentielles.

Le 25 janvier 2018, la Cour suprême vénézuélienne a décidé d'exclure la Mesa de la Unidad Democrática, la coalition des partis d'opposition, des élections présidentielles, décision qui constitue une violation grave du principe d'équité des élections en interdisant aux candidats de l'opposition de se présenter à ces élections librement et dans les mêmes conditions que les autres candidats. Les conditions nécessaires au déroulement d'élections crédibles, transparentes et ouvertes ne sont pas réunies.

Face à ce contexte, les députés ont rejeté avec force la décision prise par l'Assemblée nationale constituante et approuvée par le Conseil électoral national d'organiser des élections présidentielles anticipées prévues désormais pour le 20 mai 2018 et ont demandé leur **suspension immédiate** jusqu' à ce que les conditions nécessaires au déroulement d'élections crédibles, transparentes et ouvertes soient réunies.

Ils ont insisté sur le fait que **seules des élections fondées sur un calendrier électoral réaliste**, convenues dans le cadre du dialogue national entre tous les acteurs concernés et tous les partis politiques, et assorties de conditions de participation identiques pour tous, équitables et transparentes (dont la levée des interdictions qui frappent les opposants politiques, la libération des prisonniers politiques, ainsi que des garanties satisfaisantes, notamment la surveillance par des observateurs internationaux indépendants) seront reconnues par l'Union.

Vu la crise économique et sociale que connaît actuellement le Venezuela, le gouvernement légitime qui sera formé à la suite de telles élections devra de toute urgence s'atteler à œuvrer à la réconciliation nationale.

Tant le gouvernement que l'opposition ont été invités à adopter sans attendre un **plan de stabilisation macroéconomique** en coopération avec les institutions financières internationales pour relever les nombreux défis auxquels le pays est confronté, tels que la crise humanitaire causée par l'hyperinflation et les pénuries de produits de base et de médicaments. Les députés ont invité une nouvelle fois le gouvernement vénézuélien à autoriser l'acheminement d'aide humanitaire dans le pays.

En dernier lieu, la résolution a rappelé que, dans les circonstances actuelles, le Parlement européen ne peut reconnaître les élections découlant de ce processus illégitime.